ROUBAIX

LA VIE SPORTIVE

Voir à notre Vie Sportive *les Résultats complets d'hier à*

AUTEUIL

Voir à notre Vie Sportive *et à notre* Dernière Heure, *les Pronostics pour aujourd'hui à*

BOIS DE BOULOGNE

Où aller aujourd'hui ?

MUSEE. — Ecole des Arts industriels, ouvert de 10 heures à midi.

MARCHE AUX OISEAUX. — Place Chevreul, toute la matinée jusqu'à une heure.

FETE DES ECOLES LAIQUES. — A l'Hippodrome, à partir de 3 heures. — Foire aux plaisirs. — Attraction multiples et sensationnelles.

CONCERTS PUBLICS. — De 11 heures à midi, à l'Hospice civil, par l'Union mutuelle et fraternelle des Anciens Soldats militaires français. — De 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2, au parc de Barbieux, par la Fanfare de Beaurepaire ; au square Pierre-Catteau, par la Fanfare Delatire.

VELODROME ROUBAISIEN. — A 4 heures 1/2, match Gougoltz-Lepoutre. — Course sur piste en automobile par Balbiat.

A bas le Sectionnement!

PETITION REPUBLICAINE SOCIALISTE

Les trois organisations de gauche et d'extrême-gauche composant le Bloc républicain-socialiste ont organisé une pétition contre le sectionnement.

Des bulletins de souscriptions sont tenus à la disposition des électeurs : à la Coopérative « La Paix » boulevard de Belfort ; au Plat d'Or, Grande-Place et au café de la Presse, place du Trichon.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Dimanche matin, à dix heures et demie, réunion du Comité directeur de la Ligue, au siège, place du Trichon. Ordre du jour très important.

Avis important. — Tous les ligueurs sont instamment invités à venir aujourd'hui dimanche et demain lundi, au café de la Presse, place du Trichon, signer les bulletins en faveur de la suppression du sectionnement.

Les Droits des Travailleurs

Voulez-vous un Code, Monsieur ? — Il est de ces ignorances !...

En France, nul citoyen, ce citoyen fût-il patron ou préposé d'un patron, n'est censé ignorer la Loi !

Les lois qui concernent les droits des travailleurs ne constituent pas, que nous sachions, une exception à la règle.

Cependant nous avons reçu samedi après-midi la visite d'un ouvrier, M. F... W..., fileur, demeurant à Wattrelos, travaillant à la filature Wibaux-Florin à Roubaix, qui le 23 mai dernier fut victime d'un accident de travail.

M. W... nous fit le récit suivant qu'il nous confirma ensuite par écrit :

« Le comptable de la filature en me versant mes indemnités de demi-salaires s'est refusé formellement à deux reprises de me payer ces demi-journées pour les quatre premiers jours de mon chômage forcé. Il prétendait que son attitude était conforme à la loi du 9 avril 1898.

Je lui répondis que cette loi avait été récemment amendée et que les modifications y apportées, mises en application dès le commencement du mois dernier, spécifient que pour les accidents occasionnant une incapacité de plus de dix jours l'indemnité de demi-salaires est due à l'ouvrier à partir du premier jour, et que mon accident ayant déterminé chez moi une incapacité du 23 mai au 19 juin, je devais bénéficier des dispositions précitées.

Mais le représentant du patron ne voulut rien savoir et m'objecta d'une façon têtue que « la loi en question n'était pas passée » !

Nous avons confirmé à M. W... qu'en l'espèce le représentant du patron avait tort et nous lui avons conseillé d'en référer à M. l'inspecteur du travail.

Toutefois nous avons estimé que cette petite histoire valait quand même la peine d'être racontée.

MARCELS.

LA FETE DE LA LAIQUE

C'est donc aujourd'hui l'ouverture de la fête Nous avons visité hier l'Hippodrome, qui a complètement changé d'aspect. La piste est recouverte d'un solide plancher autour duquel une dizaine de loges sont construites. Ces loges sont établies sur les pourtours et ne gêneront par conséquent en rien la circulation. Sur le plancher même se dérouleront les attractions que nous avons citées déjà, pendant que les excellentes sociétés de musique, joueront des airs variés et entraînants. Des chanteurs des rues viendront également jeter la note gaie parmi la foule des spectateurs que sillonnera à tous moments des marchands vendant des produits variés : gaufres, amandes, etc., pendant que de gentes demoiselles offriront des fleurs, et épingleront sur toutes les poitrines, les médailles souvenir de la fête. Le vaste couloir circulaire servira de promenoir et sera décoré d'une façon très gaie et originale.

Et les accords de cuivre retentiront dans tous les coins, les parades feront un bruit d'enfer, et au-dessus de tout ce bruit, de ce mouvement insensé planera une atmosphère de solidarité et de charité qui mettra tous les cœurs en gaîté, et dont la liesse se montrera par le bon rire que l'on verra dessiner sur tous les visages.

Rappelons brièvement le programme général de la fête : Aujourd'hui dimanche ouverture à trois heures. Toutes les attractions ainsi que la vente de charité se continueront sans interruption jusque minuit.

Institut Turgot. — PITCHE A ROUBAIX, grande revue locale avec ses deux héros : Pitche, et la piquîrière roubaisienne. Nombreuses représentations.

Institut Sévigné. — Merveilleuse féerie à deux représentations par jour ; Concert pendant toute la durée de la fête.

A huit heures grand bal de famille ; entrée : cavaliers 1 fr., dames 0 fr. 50.

Le lundi ouverture de la fête à 5 heures. Attractions comme le dimanche. A 8 heures, braderie internationale.

Pour ces deux journées l'entrée de l'Hippodrome est fixée à 0 fr. 25. Des cartes permanentes vendues au minimum de 2 francs, permettront d'entrer et de sortir à volonté pendant ces deux journées.

*
* *

L'Institut Sévigné nous communique la note suivante :

« Les parents soucieux de cultiver l'imagination de leurs enfants, et de leur procurer une délicate jouissance, ne manqueront pas de les faire assister à la grande féerie donnée à l'Hippodrome, par l'Institut Sévigné, à l'occasion des fêtes des 18 et 19 juin.

Comment, en effet, priver les chers petits d'un merveilleux spectacle, ravissant de grâce poétique, autant par la splendeur éclatante des costumes que par le charme de l'action et l'admirable langue du poète contemporain Maurice Bouchor ?

La réalité de la vie ne réserve-t-elle pas aux hommes assez de douloureuses épreuves pour qu'il nous soit permis de dédaigner les fleurs délicates qui s'épanouissent parfois sous nos pas ? Pouvons-nous refuser aux êtres qui nous sont chers le spectacle de la « Belle au bois dormant », féerie créée exprès pour eux par le doux poète auquel ils devront une heure enchantée ?

Heures des représentations : dimanche, à 4 heures et à 6 heures ; lundi, à 5 heures et à 7 heures.

Prix des places : dimanche, premières 2 fr., secondes 1 fr.

Lundi, premières 1 fr. ; secondes 0 fr. 50.

ATTENTION A VOS PIEDS !

Vendredi vers onze heures du soir, M. Alphonse Vanguleck, 59 ans, tisserand, demeurant rue Bernard, 58, s'est fait une blessure à la tête en dégringolant accidentellement l'escalier de son logement.

M. le docteur Dubar l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

— Jeudi soir, Mme Eugénie Maurez, 49 ans, ménagère, demeurant rue de la Redoute, 87, s'est fait de nombreuses contusions sur différentes parties du corps en tombant dans l'escalier de son habitation.

La blessée après avoir reçu les soins de M. le docteur Dassonville, a été conduite à l'Hôtel-Dieu.

UN ROSSE ROSSEUR

M. Paul Rossé, 16 ans apprêteur, demeurant rue de Jemmapes, 17, a été arrêté samedi à midi, pour s'être livré à des voies de fait sur la personne de sa mère.

Rossé sera conduit à Lille lundi matin.

C'EST DEFENDU

Mlle Marie Manche, 30 ans, cabaretière, rue de la Tuilerie, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir logé une personne sans être munie du registre réglementaire.

A QUI LA CLEF ?

M. Georges Herbeaux, demeurant rue de l'Union à Tourcoing, a trouvé, quai de Gravelines, une clef qu'il a déposée au bureau central.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez MM. Etienne Motte et Cie, Mlle Marie Maes, 22 ans, demeurant rue du Cartigny, 153, s'est fait prendre la main droite dans les engrenages de son métier. Les phalangettes de l'index et du médius ont été écrasées. Vingt-cinq jours de repos.

— Chez MM. Cavrois-Mahieu et fils, M. Jean Neurez, 32 ans, tisserand, demeurant rue de Lille, impasse Stx, 4, a été contusionné à l'annulaire droit par un poids de bascule. Quinze à vingt jours de repos.

— Un garçon boucher de chez M. Cyrille Plamont, M. Emile Delestrez, 18 ans, demeurant rue Neuve, 8, s'est blessé au poignet gauche en désossant une pièce de viande. Huit jours de repos.

— Au Conditionnement de la Chambre de commerce, M. Victor Bytebeir, 48 ans, garçon de magasin, demeurant rue de la Ruche, 21, s'est fait une contusion à l'épaule droite en travaillant. Dix jours de repos.

— Chez MM. Léon Allart et Cie, M. Charles Vandenostende, 33 ans, peigneur, demeurant rue Vallon, 9, a été blessé à la main droite par l'entonnoir du boxeur. Douze jours de repos.

— Au même établissement, M. Julien Geerebaert, 56 ans, soigneur de gills, demeurant rue du Fort, 22, s'est fait une entorse du pied gauche par suite d'un faux pas. Douze jours de repos.

— Un tisserand de chez MM. Auguste Lepoutre et Cie, M. Victor Hauwels, 31 ans, demeurant rue Carpreau, 25, a été blessé au doigt de la main gauche par un rouleau de fonte. Dix jours de repos.

— Chez MM. Félix Vanoutrive et Cie, M. Gustave Cornut, 16 ans, aide teinturier, demeurant à Mouvaux, rue Kléber, 15, s'est fait un effort en soulevant une charge de coton. Huit à dix jours de repos.

— M. Louis Crombez, 41 ans, demeurant rue Wagram, 12, homme de peine chez MM. E., P. et Charles Toulemonde, s'est blessé au pied droit en ouvrant une caisse. Six à huit jours de repos.

— Chez M. Alphonse Landrieux, M. Jules Dugoulet, manœuvre de maçon, demeurant rue du Tilleul, cité Lapérouse, 4, a été blessé au poignet droit en portant des briques. Huit à dix jours de repos.

— Au peignage de Beaurepaire, M. Jean D'Hae, 63 ans, chargeur, demeurant rue Dampierre, a été brûlé à la paume de la main gauche en touchant un tuyau de vapeur. Huit à dix jours de repos.

— Chez M. Dubar-Delespaul, rue d'Alger, le 24 mai, à trois heures et demie du soir, Mlle Jeanne Deschocht, 16 ans, éplucheuse, demeurant à Wattrelos, rue des Champs, maisons Lepers, 32, s'est foulée le poignet gauche en soulevant une pièce d'un ponton.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE. 5, rue du Collège, Roubaix. — Extraction sans douleur Maladies de la bouche. L. 596.

Informations et Communications diverses

LA MUSE DE NADAUD. — L'assemblée générale obligatoire aura lieu mardi prochain, 20 courant, à huit heures précises du soir, à la Brasserie des Orphéonistes, place de la Gare, pour le concours poétique. — 2. La claroéitnu

Ordre du jour : 1. Correspondance et dons reçus pour le Concours poétique. — 2. La Chanson du mois, par les sociétaires. — 3. Communications très importantes.

FETE NATIONALE. — Un grand concours de chant individuel, de duos, de trios et de quatuors pour voix d'hommes, de femmes, ou d'hommes et de femmes, sera offert à la population.

Une somme de 650 francs sera répartie en prix et une affiche spéciale donnera le détail et les conditions des concours.

L'on peut dès maintenant se renseigner près de M. Holleville, à la mairie, et lui soumettre toutes les chansonnettes comiques, lesquelles, on le sait, ne sont admises à concourir qu'après un scrupuleux examen.

Pour paraître en décembre prochain (3e année l'**Annuaire des Echos Mondains** de Lille-Select, qui comprendra : Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, etc. Sous la forme d'un Annuaire élégant, de consultation facile ; cet ouvrage contient une sélection d'adresses où figurent les noms de tous ceux qui constituent le public mondain : gens du monde, propriétaires, fonctionnaires, industriels, artistes, magistrats, carrières libérales, etc. Avec également, les titres et décorations de Monsieur, le jour de réception de Madame, châteaux et villas à la mer.

Dès maintenant l'édition se prépare. Pour tous renseignements, s'adresser à M. René Reubrez, 3, Grande-Place, à Lille.

Prix du volume en souscription : 3 Francs. 080 L.

Dépôt des Cartes Postales Ed. G B, au Grand Bazar. 612-4.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 17 juin 1905

Naissances. — Georges Deroubaix, rue Basse-Masure, 22. — Sophie Vancoppenolle, rue de Condé, cour Vroman, 38. — Alexis Lerisson, rue Blanchemaille. — Lucie Delespierre, rue d'Isly, 24.

Décès. — Nicaise Martinage, 49 ans, cabaretier et épicier, quai de Bordeaux. — Sylvie De Graeve, 79 ans, ménagre, rue Blanchemaille. — Yvonne Van Bll, 1 an, rue Blanchemaille.

de TOURCOING du 17 juin 1905

Naissances. — Lefebvre Germaine, rue Nationale, 131. — Scurbecq Marthe, rue Nationale, 122.

Publications de mariages. — Entre : Beyls Victor, boucher à Lannoy, et Goubet Joséphine, femme de chambre, rue de Roubaix, 96. — Coquerelle Charles, menuisier à Wasquehal, et Meeuws Irma, épluchouse à Tourcoing. — Delescluse Charles, contremaître, rue de Strasbourg, 56, et Dekeyne Alixe, soigneuse, rue du Bois, 3. — Deweirder Denis, garçon boulanger, rue d'Anor, 12, et Mespelaere Adeline, bobineuse à Tourcoing. — Fouquart Florent, contremaître à Mouvaux, et Coussement Marie, ménagère à Tourcoing. — Lestrade Paul, contremaître, rue des Roses, 16, et Lecerf Mémence, piquîrière, rue Sainte-Barbe, 81. — Loossens Amédée, trieur de laines, rue de Mouvaux, 118, et Delespierre Sidonie, piquîrière, rue Denfert-Rochereau, 25. — Masure François, cordonnier, rue Favart, 3, et Boudry Irma, journalière, rue d'Anvers. — Planckaert Eloi, rattacheur, rue de Nancy, 79, et De Boeverie Irma, tricoteuse, rue de Nancy, 7. — Rousselle Edmond, lattier à Tourcoing, et Laleeuwe Elodie, sans profession, à Oostvleteren. — Vanderhaeghen Joseph, cordonnier, rue de Gand, 7 *bis*, et Welcomme Augustine, ménagère, rue d'Haubourdin, 55. — Vanstaceghem Victor, carreleur à Tourcoing, et Depraiter Juliette, ouvrière de fabrique à Mouscron.

Décès. — Salembier Félicité, 83 ans, sans profession, rue du Moulin-Fagot, 5. — Ducoulombier Emile, 38 ans, employé au service des eaux, rue de Roubaix, 55. — Lambert Lucienne, 2 mois, place Massena, 3.

LES MOTEURS « EXACT » « CHAMPION » « PHENIX » à gaz, gaz pauvre et essences. et le nouveau Gazogène-Epurateur « Exact » Consommation : 1 Centime PARCHEVAL HEURE ont réalisé plus de 80 ventes à l'Exposition d'Arras et y ont obtenu les plus hautes récompenses. **CALOIN & MARC, constructeurs à LILLE** 45, 47, 49, rue Kuhlmann. Ventes. Locations 5374.

TOURCOING

Le dimanche 10 juin à Tourcoing

Concert public. — A 5 heures 1/2 du soir, sur le kiosque de la place Thiers, concert par la fanfare des trompettes « La Revanche ».

Concert de bienfaisance. — A 5 heures, dans le jardin du Palais de Justice, rue de Gand, concert de bienfaisance au profit de l'œuvre des dames charitables avec le concours du « Club des Vingt » de Lille.

Réception. — A 4 heures, réception à la gare du « Club des Vingt » de Lille.

TERRIBLE MEPRISE. — Voir aux Faits Divers.

GRAVE AFFAIRE DE MŒURS

La gendarmerie de Tourcoing a mis en état d'arrestation jeudi soir un nommé Emile A..., 45 ans, tisserand, né à Halluin, demeurant à Neuville, chemin du Bailly. Celui-ci est inculpé d'attentat à la pudeur avec violences. Il aurait tenté à plusieurs reprises de violer sa fille Suzanne, âgée de 17 ans, menaçant de la tuer si elle parlait.

Il y a quelques jours, Emile A... aurait frappé violemment sa fille. C'est alors que celle-ci a porté plainte.

Emile A... a été déféré au parquet samedi après-midi.

RECEPTION DU CLUB DES VINGT

Le « Club des Vingt » de Lille, qui a bien voulu prêter son concours à la fête de bienfaisance organisée en faveur de l'Association des Dames charitables, arrivera en gare de Tourcoing par le train de 3 heures 50. Il sera reçu par la commission de la Caisse des Ecoles et se rendra, précédé de la fanfare des « Intimes » et des fifres, clairons et tambours, à l'Hôtel de Ville, où une magnifique réception lui sera faite par l'administration municipale.

De là, le « Club des Vingt » se rendra au Palais de Justice.

CONCERT DE BIENFAISANCE

On nous prie d'informer nos lecteurs qu'en cas de mauvais temps, le concert de bienfaisance qui doit avoir lieu dans les jardins du Palais de Justice aujourd'hui à 5 heures, sera donné dans la salle des fêtes de la Mairie.

LA FRAUDE

Les douaniers de Neuville ont arrêté vendredi soir un tisserand, Constant Deruyck, 22 ans, demeurant à Tourcoing, qui tentait de passer en fraude 10 kilos de café belge.

Deruyck a été transféré à Lille samedi après-midi par la gendarmerie de Tourcoing.

L'ORAGE

La pluie d'orage qui s'est abattue hier après-midi sur la ville a causé quelques dégâts en inondant un grand nombre de caves, principalement dans les rues d'Austerlitz et de Dunkerque. Les aqueducs, trop petits, ne pouvaient donner passage à l'immense quantité d'eau.

UNE MENDIANTE

La gendarmerie de Tourcoing a arrêté samedi matin une nommée Henriette Grayez 60 ans, née à Tournai (Belgique), et demeurant à Roubaix, qui mendiait dans la rue du Brun-Pain. Cette dernière a été transférée à Lille dans l'après-midi.

MANŒUVRE DE POMPIERS

Les pompiers se sont rendus vendredi, vers 3 heures du soir, sous la conduite du lieutenant Meurillon, sur les bords du canal, près du pont de l'Espierre, avec leur matériel d'incendie. Ils ont exécuté diverses manœuvres en présence de M. Lecomte, adjoint, et sont rentrés à la caserne vers 5 heures.

UNE FEMME BRULEE VIVE

Mme Blanche Vermesse, la bouchère de la rue des Phalempins qui, comme nous l'avons dit dans notre numéro d'hier, a été grièvement brûlée en versant du pétrole dans son feu, est dans un état tout à fait désespéré. M. le docteur Delagrange, qui la soigne, craint une issue fatale prochaine.

Quant à M. Vermesse, brûlé, comme on le sait, aux mains et aux avants-bras, il est en bonne voie de guérison.

L'UNION TOURQUENNOISE

Dans le but d'amener à la fête fédérale de Tourcoing, en 1906, le plus de gymnastes possible, le comité de l'Union Tourquennoise a décidé de prendre part à toutes les fêtes de 1905 sans concourir.

C'est ainsi que dimanche dernier, 24 gymnastes se sont rendus à Lens, où M. Delannoy et M. Frère étaient membres du jury.

Aujourd'hui c'est à Messines que M. Delannoy, comme membre du jury, se rendra avec quelques gymnastes.

Le 16 juillet, une délégation se rendra avec le drapeau à Boussu, près Mons.

Enfin le 15 août, ils continueront leur tournée de propagande en envoyant des gymnastes à Liège.

AU FEU !

Vendredi soir, vers 10 heures et demie, un commencement d'incendie s'est déclaré à la filature de cardes de M. Valentin Roussel, place Thiers.

Le feu a pris naissance dans une caisse de déchets gras placés dans une salle située derrière les bâtiments, le long de la rue du Pont.

L'alarme a été donné par Mme D'Hol et son fils Henri, demeurant quai du Havre, 1. Les pompiers, prévenus par téléphone, se sont rendus sur les lieux mais n'ont pas eu à intervenir. Le feu a été éteint à l'aide deseaux d'eau par des voisins et les quelques employés de l'établissement. Les dégâts sont insignifiants.

M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, et M. Flament, adjoint au maire, étaient sur les lieux.

LES ENFANTS TERRIBLES

Deux gamins, Charles Pollet et Cloiaire Playe, âgés d'une douzaine d'années, jouaient sur un tas de bois d'environ deux mètres de hauteur dans la cour de l'habitation de M. Playe entrepreneur de menuiserie 51, rue du Beau-Laurier. Soudain, Charles Pollet perdit l'équilibre et roula sur le sol. Dans sa chute il s'est fait une blessure à la tête et des ecchymoses à l'œil et à la joue gauche.

M. le docteur Debuchy, qui lui a donné des soins, a prescrit un repos d'une quinzaine de jours.

SAVON du CONGO Exiger le nom Victor VAISSIER 510-4.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WASQUEHAL

VERIFICATION DES POIDS ET MESURES. — La vérification anuelle des poids et mesures aura lieu :

1. Quartier du Centre : chez Mme veuve Mullier, le 4 juillet, de 8 h. 1/2 à 4 h. 1/2, et le 5 juillet, de 9 heures à midi.

2. Quartier de la Gare : chez Destobbeleire, le 5 juillet, de 2 heures à 4 h. 1/2.

3. Quartier de la Planche au Riez : chez Vanhoutte, le 6 juillet, de 8 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

BUREAUX DE LA MAIRIE. — A l'occasion de la ducasse, les bureaux de la Mairie seront fermés dimanche 18 et lundi 19, excepté pour l'état civil.

RETRAITE. — Les débitants sont autorisés à laisser leur établissement ouvert jusque deux heures du matin aujourd'hui dimanche, à l'occasion de la ducasse.

ETAT CIVIL. — *Naissance.* — Olivier Julia, rue Saint-Henri.

MOUVAUX

LA FETE DE L'ENSEIGNEMENT LAIQUE. — Les associations des anciens et anciennes élèves des écoles municipales fêteront aujourd'hui dimanche le 25e anniversaire de la fondation de la mutualité scolaire.

A 2 heures, à l'école de garçons, tir à la carabine ; nombreux prix en espèces. A l'école de filles : jeux divers ; nombreux prix. A 8 heures, Bal de famille à grand orchestre dans la cour de l'école de filles.

A 11 heures et demie du soir, tirage d'une tombola gratuite.

FLERS-BREUCQ

NEUTRALITE SCOLAIRE. — On nous dit que des enfants d'une école communale de Breucq auraient l'autorisation de quitter la classe pour se rendre à confesse. Nous nous refusons jusqu'à plus ample informé de croire à de pareils faits, persuadé qu'un instituteur ne saurait violer à ce point la neutralité scolaire.

Cinéma gratis 1. 1. jours : Galeries Lilloises

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

BAUTEUX

GRAVE ACCIDENT. — Ce matin, deux ouvriers maçons nommés Longatte et Renaux travaillaient à la façade d'une maison de la commune. Ils étaient montés sur un échafaudage.

Une planche étant venue tout à coup à se rompre, les deux ouvriers furent précipités sur le sol ; ils furent relevés sans connaissance.

Un docteur voisin et le docteur Timal furent mandés d'urgence et prodiguèrent des soins aux blessés.

Longatte est très gravement atteint ; la boîte crânienne a été défoncée ; le blessé a été amené ce matin, en automobile, à l'hôpital de Cambrai ; son état qui paraissait désespéré, semble s'être quelque peu amélioré, ce soir, mais il reste très grave.

Renaux a eu le bassin fracturé ; il a été amené cet après-midi à l'hôpital Saint-Julien.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

ARRESTATION. — Porteurs d'un mandat d'amener émanant du parquet de Béthune les gendarmes de Rouvroy ont mis en état d'arrestation le nommé Clovis Rivière, âgé de 23 ans, originaire d'Escaudin (Nord). Conduit à Arras, M. le procureur l'a fait écrouer à la prison en attendant son transfert à Béthune.

ECOLE DE NATATION. — Nous informons le public que l'école de natation d'Arras sera ouverte officiellement le mardi 20 juin.

BOIRY-BECQUERELLE

L'AGRESSION. — C'est à Boiry-Becquerelle et non à Boileux-au-Mont que M. Defontaine, courtier de commerce a été victime de l'agression que nous avons rapportée.

Les gendarmes de Croisilles chargés de l'enquête ont cependant pu recevoir la déposition du blessé. L'inculpé Thelliez se défend énergiquement et accuse deux individus de Boyelles. Tous les témoins de la scène sont cependant très affirmatifs et déclarent que c'est bien Thelliez l'auteur de l'agression et qu'elle serait attribuée à une rancune personnelle. L'état de M. Défontaine est toujours très grave.

BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT

INCENDIE DE MEULES. — Au cours de l'orage qui a éclaté jeudi après-midi dans notre région la foudre a communiqué le feu à deux meules de récoltes qui ont été réduites en cendres.

BETHUNE

ACCIDENTS. — Mercredi matin, un cheval attelé à un tombereau de sable, appartenant à M. Brige, voiturier, s'emballa dans la cour de la petite vitesse de la gare. Son conducteur, Théophile Simon, 49 ans, en voulant l'arrêter fut serré entre la voiture et un tampon de wagon.

Sérieusement blessé, Simon reçut les soins des docteurs Henseval et Leleux et fut transporté à l'hôpital.

— Le même jour, vers 6 heures et demie du soir, un jeune homme de 18 ans, descendant à bicyclette l'avenue de la Gare, renversa un employé de la gare, M. Aimable Foucart, âgé de 52 ans. Le cycliste n'eut aucun mal mais le piéton fut relevé avec une fracture de la base du crâne.

Le docteur Boutleux, appelé aussitôt, a donné ses soins au blessé dont l'état inspire de vives inquiétudes.

L'accident fut purement fortuit, cycliste et piéton s'étant garés du même côté. L'auteur involontaire de l'accident, est ouvrier à l'usine Piteux et demeure à Nœux-les-Mines.

— Jeudi soir, vers 7 heures et demie, deux cyclistes, un gamin de 10 ans et un homme d'une trentaine d'années se sont rencontrés rue du Tir et ont versé.

L'enfant a été assez sérieusement blessé.

LENS

UN NOYE

On a retiré vendredi après-midi, du canal de Lens, à proximité du Pont de Noyelles, le cadavre de M. Eugène Roussel, 45 ans, camionneur, rue Decrombecque.

M. Roussel avait quitté Lens le matin pour se rendre à Harnes, chez M. Sauvage avec qui il était en relations d'affaires. Il revenait de cette localité en suivant le canal lorsqu'il est tombé à l'eau. Frappé d'insolation, a-t-il perdu l'équilibre, ou bien a-t-il voulu se reposer un instant sur la berge, et après s'être endormi a-t-il roulé dans le canal ? C'est ce qu'il n'a pas encore été permis d'établir.

NŒUX-LES-MINES

UN HOMME FOUDROYE PAR L'ELECTRICITE

Le nommé Lefebvre, 32 ans, ouvrier électricien aux mines de Nœux, était occupé à réparer une machine électrique quand tout à coup, il fut projeté sur le mur, et tomba pour ne plus se relever, ce malheureux était marié et père de 3 enfants en bas-âge. On suppose qu'il a été tué par l'électricité.

LES DEUX ENFANTS RETROUVES. — Après avoir fait de vaines recherches dans Nœux et les environs, les époux Valentin commençaient à perdre espoir de retrouver leurs enfants dont nous avons annoncé la disparition.

Hier ils ont reçu une dépêche d'un de leurs parents habitant Lestrem, leur annonçant que les deux enfants étaient chez lui ; on juge de la joie que les parents ont éprouvée en recevant cette bonne nouvelle.

MEURCHIN

VOL DE CUIVRE. — Encore une fois la Compagnie de traction électrique des bateaux le long du canal de la Haute-Deûle vient d'être victime des malfaiteurs qui un peu à la fois ne laisseront plus rien de sa ligne. Cette fois c'est 2,000 mètres de fil de cuivre qu'ils ont enlevé.

Ces messieurs opèrent du reste avec la plus grande quiétude pendant que les gendarmes ouvrent des enquêtes qui sont toujours fermées sans que les voleurs soient pris.

ANNEQUIN

VOL DE LAPINS. — Huit lapins valant ensemble 13 francs, ont été volés, dans la nuit de dimanche à lundi, au clapier de M. Spriet, coron de la fosse numéro 2.

L'auteur du vol est inconnu.

MARLES

SUICIDE

On a retrouvé pendu à une poutre située au-dessus de son lit, mercredi matin, M. Hippolyte Debureaux, meunier à Marles.

On attribue cette détermination à des ennuis causés par des revers de fortune.

M. Debureaux était né à Monchy-Breton en 1853. Il était veuf et laisse plusieurs enfants âgés chacun d'une vingtaine d'années.

LILLERS

DOMESTIQUE INDELICATS. — Une enquête est ouverte sur les agissements de deux domestiques de M. Gamblin, propriétaire à Lillers, les nommés Ducroquet Jules, 43 ans, et Bailly Victor, 52 ans, qui ont vendu à un cabaretier de Marles un hectolitre d'avoir et du nitrate appartenant à leur maître.

BARLIN

IVRESSE ! IVRESSE ! — Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, Isidore Bazin, 39 ans, mineur, qui était ivre, entra à l'estaminet Poiret Emile, où il se fit servir à boire. Encore !

Bientôt une dispute s'éleva entre le pochard et le cabaretier. Celui-ci voulut mettre l'autre dehors ; mal lui en prit, car il reçut plusieurs coups de poing et eut trois vitres de son établissement brisées.

Plusieurs procès-verbaux ont été dressé. A Bazin pour ivresse, violences et bris de clôture ; à Poiret pour infraction à l'arrêté sur l'ivresse publique.

HERSIN-COUPIGNY

VOL DE LEGUMES. — En se rendant à son jardin, mardi matin, M. Fruchart François, 66 ans, garde de nuit à la fosse numéro 2, a constaté qu'on lui avait volé des choux, des ails, des échalottes, des salades et du thym ; le tout valant environ 8 fr.

Deux individus sont soupçonnés.

TRIBUNAUX

Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du 15 juin 1905

Juge : M. Petit, juge de paix du canton Nord. — Ministère public : M. Prudhomme, commissaire du 4e arrondissement. — Huissier-audencier : M. Buns.

L'audience est ouverte à 9 heures 25.

LES DROITS DES TRAVAILLEURS

MM. Paul Dhalluin et A. Bayart, entrepreneurs de maçonerie, ayant installé un chantier de maçonnerie à la teinturerie l'« Avenir », rue Pelleart, 37, ont été surpris le 23 mai par M. Bellon, inspecteur du travail, faisant travailler un ouvrier sur un échafaudage insuffisamment étayé, d'une hauteur de 2 m. 75.

Cette situation impliquait une contravention à la loi du 12 juin 1893 et à l'article 10 du décret du 29 novembre 1904.

M. Dhalluin prétend que c esont ses ouvriers qui doivent être condamnés (sic).

M. le juge lui fait observer qu'il se met le doigt dans l'œil jusqu'au coude.

L'affaire est remise à huitaine pour enquête.

UN COUP DE DENT QUI COUTE CHER

Les époux Dubois et le sieur Louis Hamerlinck au cours d'une bagarre à l'estaminet de Mme Bels, née Malvina Fransel, se sont livré à des voies de fait sur plusieurs consommateurs et sur la cabaretière.

Celle-ci a été mordue à l'index par le sieur Dubois.

Les inculpés sont représentés par M. Ansart, qui a à l'adresse de l'avocat de la plaignante, Me Cattel, certaines paroles équivoques relevées par le juge.

Les époux Dubois et Hamerlinck sont condamnés tous trois à trois jours d'etravail. Dubois est invité en outre à payer 15 francs à la dame Bels à titre de dommages et intérêts.

EN VIDANT SA TINETTE

La dame Zulma Speldorme ayant eu une discussion un beau soir avec Mlle Jeanne Carbonnel et sa mère, a profité le lendemain matin du moment où la jeune fille allait vider son vase de nuit pour se jeter sur elle et lui endommager le chignon.

Elle est condamnée à quatre jours de travail.

CES PAUVRES BELLES-MERES

Mme Pierson, née Valentine Florquin, est inculpée d'avoir dégradé la tombe de sa belle-mère en faisant disparaître « cinquante-et-un sous d. buis et dix sous de pensées » y déposées par le mari de la défunte.

La profanc est gratifiée de un franc d'amende.

PLAIES ET BOSSES

Un jour de travail à François Vanache, pour avoir bousculé légèrement Henri Deheir.

— Ernest Her et la femme Pommelaere, ivres tous deux, ont été surpris rue de l'Avocat en traind 'échanger des horions.

A Her il est alloué 5 francs d'amende et trois jours de travail ; à la femme Pommelaere, 3 fr. d'amende et un jour de prison.

— Gustave Rocians a frappé à coups de poing sons ancienne amie Juliette Delvallée. Deux jours de prison.

LA COHORTE DES BOIS-SANS-SOIF

Se voient infliger pour ivresse manifeste : Vanbranteghem, 1 fr. d'amende ; Coudry Victor, 3 fr. ; Versouteren Achille, 5 fr. d'amende et un jour de prison ; Beucart Augustin, Léon Claeys, Pierre Debruyckère, 1 fr. ; Gagnon Alexandre, 2 fr. ; Coussement Remi, Desfontaine Auguste, Florimond Vanclemputte, Edouard Bartholéméus, Paul Girard, Moise Lambrecht, Fleury Emile, Delphin Delgrange, J. Landegock.

Jules Provost reçoit 5 fr. d'amende et un jour de prison pour ivresse, plus 3 fr. d'amende pour tapage injuieux.

AFFAIRES DIVERSES

Se voient infliger pour défaut de balayage : Ferret Louis, 2 amendes de un franc ; Bonte-Roussel, 1 fr. d'amende ; Auguste Leroux, 1 fr.

— Un franc à MM. Malfait Cyrille et Vivrez Victor, pour avoir circulé avec un véao sans lanterne.

— Aulant pour le mêmem otif à M. Constant Jonckère, plus un franc pour défaut de plaque.

— Deux amendes de 1 franc à M. Alexandre Donnay pour vair laissé divaguer un chien sans muselière.

— M. Picavet Louis est inculpé d'avoir logé M. Léon Claeys sans le mentionner sur son livre de logeur.

M. Léon Claeys conteste le fait, M. Picavet aussi ; néanmoins ce dernier est condamné à trois francs d'amende.

— Un franc d'amende à M. Narcisse Mouray pour défaut d'inscription sur son livre de logeur.

— M. Vancamben a abandonné sa voiture sur la voie publique : un franc d'amende.

Le patron est civilement responsable.

— M. Lepage François a donnés plusieurs coups de pied à son cheval : 2 francs d'amende.

— Un franc à M. Charlot Antoine pour vélo non éclairé.

— Trois francs à M. Louis Vanlerberghe, pour mauvaise tenue de son livre de logeur.

— Un franc à M. Flipo Anatole pour abandon de camion sur la voie publique.

— M. Rasson, président de la « Ruche Roubaisienne », est condamné à un franc d'amende pour défaut de clôture d'un terrain vague.

— Mlle Hélène Cattoir a circulé dans le cimetière avec un chien, un franc d'amende.

L'audience est levée à 11 heures.

TOUT LE MONDE SAIT
que loin de désaltérer
LES BOISSONS SUCRÉES EXCITENT LA SOIF
Si vous voulez vous désaltérer
immédiatement et agréablement
PRENEZ UN QUINQUINA
BANYULS-TRILLES A L'EAU
Dans tous les Cafés et les bons Estaminets
C'EST L'APERITIF D'ETE
par excellence
Exiger l'étiquette sur la bouteille 579-4

Achetez les **Soieries Suisses!**
Demandez les échantillons de nos Soieries Nouveautés en noir, blanc ou couleur, de 1 fr. 20 à 18 fr. 50 le mètre.
Spécialités : étoffes de soies pour toilettes de promenade, de mariage, de bal et de soirée, ainsi que pour blouses, doublures, etc.
Nous vendons directement aux consommateurs nos soies garanties solides et les expédions à domicile franco de port et de droits de douane.
Schweizer & Co., Lucerne F 83. (Suisse).
Exportation de Soieries. 594-4.

LA VIE SPORTIVE

LES COURSES

LES COURSES A VENIR

Lundi 19. — Saint-Cloud (trot). — Montlucon.
Mardi 20. — Maisons-Laffitte (Prix Bérenger). — Ascot.
Mercredi 21. — Colombes. — Ascot.
Jeudi 22. — Auteuil (Prix Pride of K